

## ESSMS : construire et valider un programme pluriannuel d'investissement

Journée d'étude en webinaire

**lundi 17 mars 2025**  
**de 9h30 à 17h00**

ou

**mardi 14 octobre 2025**  
**de 9h30 à 17h00**

Une journée de travail sur les PPI, pour étudier :  
les règles en vigueur,  
les méthodes d'élaboration,  
les analyses à opérer avant leur validation.

### Les participants

Directeurs et responsables administratifs  
et financiers des ESSMS.  
Agents des autorités de contrôle et tarification.

### L'intervenant

Cédric VALADE  
*Consultant chevronné,  
pédagogue très apprécié,  
c'est un excellent expert de l'organisation,  
du financement et de la gestion  
de l'action sociale et médico-sociale.*



### Les questions traitées

#### Les dispositions régissant le contrôle des investissements des ESSMS

Les règles relatives aux PPI, avec ou sans CPOM.  
Le contenu d'un dossier de PPI.  
Les règles relatives à l'approbation des emprunts.  
Les règles relatives au subventionnement des investissements.

#### Les critères d'analyse des PPI par les autorités de tarification

L'opportunité et le coût.  
Les conséquences économiques et financières.

#### L'analyse du financement du programme d'investissement

L'analyse financière préalable.  
La construction de scénarios d'investissement et de financement.

#### L'analyse des projets de recours à l'emprunt

Evaluer les capacités de remboursement des emprunts.  
Evaluer les charges financières induites.

#### L'étude des incidences sur l'équilibre d'exploitation

Prévoir l'évolution des charges d'exploitation courantes.  
Estimer l'évolution des produits d'exploitation.

#### Le contentieux de l'approbation des PPI : les décisions des TITSS

### L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée  
au milieu de chaque demi-journée.

### Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par  
courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et  
l'animateur ont lieu par oral et par écrit  
("chat") pendant le déroulement de la  
session.

### Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme  
de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit  
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente  
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

# Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation

Institut de la Performance Publique

Téléphone ☎ 01 55 748 300

## Web-séminaire ESSMS : construire et valider un PPI

Session choisie  
(cocher une case)

**lundi 17 mars 2025**  
**de 9h30 à 17h00**

**mardi 14 octobre 2025**  
**de 9h30 à 17h00**

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 625 euros par participant.

### Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

### Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la plate-forme de vidéo-conférence**.

### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (  ) x 625 euros =  euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet